



Membres : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 1
Votants : 29

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le lundi 21 septembre à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : M. HITIER, M. JAMMET, M. PUJOL, Mme MULLER DE SCHONGOR, M. FRICOUT, Mme MIRALLES, M. POILPOT, Mme NICOLLE, maires adjoints,

Mme BIRONNE, Mme BROCHARD, M. POUBELLE, M. TOLOS, Mme VAUSSARD, M. RENNIE, Mme CHAUCHARD, M. BOUVY, Mme BRASSART, M. GORGOLEWSKI, M. CHRETIEN, Mme BARBAGELATA, M. LEDRAN, M. CHAUVOIS, M. GUEZET, M. JOSQUIN, Mme BÖRNER, M. DAN, M. BOUILLET (arrivé à 20h05), conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme PINON.

Pouvoirs de : Mme PINON à Mme CHAUCHARD

Secrétaire de séance : Mme BROCHARD.

Le Maire ouvre la séance.

L'ordre du Jour appelle :

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Point 2 : DECISIONS DU MAIRE

Point 3 : FINANCES COMMUNALES – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

Point 4 : GESTION DU CONSEIL MUNICIPAL – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT – Mandat spécial dans le cadre de la coopération technique avec KRIBI et dans le cadre des échanges avec les communes jumelées

M. le Maire décide de supprimer le point 4 en soutien à l'effort financier de tous les services et de tous les élus de la commune. Il prendra donc à sa charge tous les frais qui pourraient être engagés par lui-même dans le cadre des missions concernées, de même que M. Fricout.

Point 5 : FISCALITE LOCALE – REVISION DU REGIME DES ABATTEMENTS

Point 6 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Point 7 : FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Point 8 : FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – SIGNATURE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM2)

Point 9 : FINANCES COMMUNALES – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES

Point 10 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES EFFECTIFS – CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

Point 11 : RESSOURCES HUMAINES – FILIERE ADMINISTRATIVE - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – INSTAURATION DE L'IEMP POUR UN POSTE

Point 12 : GESTION DU PERSONNEL – FILIERE CULTURELLE – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Point 13 : RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS DONNANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION

Point 14 : RENOVATION DU PATRIMOINE –DIAGNOSTIC HISTORIQUE ET SANITAIRE DE L'EGLISE SAINT-SAMSON AVANT TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Point 15 : RENOVATION DU PATRIMOINE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE POUR LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-SAMSON

Point 16 : INTERCOMMUNALITE – CALCUL DU TRANSFERT DE CHARGES LIE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LITTORAL (rapports CLECT n°1-150602 et 2-150602)

Point 17 : INTERCOMMUNALITE – CLECT DE CAEN LA MER – APPROBATION DES RAPPORTS LIES AUX TRANSFERTS DE CHARGES DE LA VILLE DE CAEN DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DU PERSONNEL, DU TRANSFERT DE LOYER CNCN ET DES DEPENSES LIEES AUX COLLOQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (rapports CLECT n°1-240601, 2-240602 et 3-240603)

Point 18 : POLITIQUE NUMERIQUE – DEVELOPPEMENT D'e-SERVICES – demande de subventions

Point 19 : AUDIT THERMIQUE/ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A ENERGIE BOIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Point 20 : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire présente les questions proposées par l'opposition :

- 1) Distribution de documents d'information à la population
- 2) Abattage de la haie du Kieffer
- 3) Comptes d'exploitation 2014/2015 du Restaurant scolaire et de l'Ecole de Musique
- 4) Résultats des Régies municipales après la saison
- 5) Recettes issues de la verbalisation
- 6) Evolution de l'organigramme des services aux écoles

L'ordre du jour avec son retrait est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Brochard est désignée, ce qu'elle accepte.

Les dates des séances de conseil et des commissions pour la fin de l'année 2015 et le 1^{er} semestre 2016 sont communiquées à l'ensemble des élus.

Point 1 / ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Lors de la séance du 1^{er} juin 2015, l'opposition a refusé d'adopter le compte rendu du 30 mars : en raison d'un problème technique, la version filmée accessible sur le site de la ville était tronquée d'une partie des débats et du dernier vote. La version audio correspondant à la partie manquante à l'image a été retranscrite et transmise aux membres du conseil municipal, pour partie du compte rendu soumis à adoption.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point 2 / Acte de présentation n° 1 du 21 septembre 2015 : DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Rapporteur : Le Maire

L'Assemblée est informée de la signature des décisions suivantes (cf. document joint à la convocation) :

■ **COMMANDE PUBLIQUE** : (Cf. 4^e délégation)

Marchés et accords-cadres, ainsi que leurs avenants :

- ▶ **2015ST06 – « ETABLISSEMENT DE DIAGNOSTICS ET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE SUR LES E.R.P » :** MAPA de prestations intellectuelles attribué à l'entreprise SOD.I.A – 92300 LEVALLOIS PERRET pour un montant de 13 080.00€ T.T.C. Notifié le 1^{er} juin 2015.
- ▶ **2015ST07 – « ACHAT D'OUTILLAGE ET MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES » :**
 - **LOT N°1 – outillage espaces verts :** MAPA de fournitures attribué à l'entreprise CHIVOT – 14980 ROTS MONDEVILLE pour un montant de 9 433.20€ TTC - Notifié le 7 juillet 2015.
 - **LOT N°2 – saleuse-sableuse :** MAPA de fournitures attribué à l'entreprise CHIVOT – 14980 ROTS MONDEVILLE pour un montant de 6 120.00€ TTC - Notifié le 7 juillet 2015.
 - **LOT N°3 – aspirateur a feuilles :** MAPA de fournitures attribué à l'entreprise CHIVOT – 14980 ROTS MONDEVILLE pour un montant de 8 580.00€ TTC - Notifié le 7 juillet 2015.

CM n°7 du 21 septembre 2015

- ▶ **2015ST09 – « AMENAGEMENT DE QUAIS DE PLAIN-PIED / MAITRISE D'ŒUVRE »** : MAPA de prestations intellectuelles attribué à l'entreprise THEAULT – 14310 PARFOURU SUR ODON pour un montant de 8 160.00€ T.T.C. Notifié le 1^{er} juin 2015.

■ **BUDGET ET FINANCES :**

❖ **Création/suppression de Régies comptables (7^e délégation)**

N°	DATE	TYPE	OBJET
2015-07	03/06/2015	REGIE DE RECETTES	VENTE DE PRODUITS DERIVES THE PLAGE TO BE
2015-08	03/06/2015	SOUS REGIE DE RECETTES	VENTE DE PRODUITS DERIVES THE PLAGE TO BE CSC
2015-09	03/06/2015	SOUS REGIE DE RECETTES	VENTE DE PRODUITS DERIVES THE PLAGE TO BE OFFICE T
2015-10	19-juin	REGIE DE RECETTES	ACCES TOILETTES PUBLIQUES PISCINE EXT -annulée par-D27
2015-14	13-juin	REGIE DE RECETTES	LOCATION PARASOLS ET CHILIENNES -annulée par-D28
2015-18	19-juin	SOUS REGIE DE RECETTES	VENTE DE PRODUITS DERIVES THE PLAGE TO BE CAMPING
2015-19	22-juin	SUPRESSION SOUS REGIE	VENTE DE PRODUITS DERVIES OFFICE DU TOURISME
2015-20	22-juin	REGIE D'AVANCES	SERVICE EUROPE ET INTERNATIONAL
2015-22	23-juin	SUPRESSION REGIE	CIRQUES- DROITS DE PLACE
2015-23	23-juin	REGIE DE RECETTES	CONSIGNES - CASIERS PLAGE
2015-27	01-juil	REGIE DE RECETTES	ACCES TOILETTES PUBLIQUES PISCINE EXT
2015-28	01-juil	REGIE DE RECETTES	LOCATION PARASOLS ET CHILIENNES PLAGE PRINCIPALE
2015-29	01-juil	REGIE DE RECETTES	CONSIGNES - CASIERS PLAGE

❖ **Tarifs et redevances (2^e délégation)**

N°	DATE	TYPE	OBJET
2015-11	03-juin	TARIFS	PRODUITS THE PLAGE TO BE
2015-12	09-juin	TARIFS	ECOLE DE MUSIQUE
2015-13	10-juin	TARIFS	BAVOIR THE PLAGE TO BE
2015-15	12-juin	TARIFS	MARCHES D'APPROVISIONNEMENT
2015-16	16-juin	TARIFS	LOCATION PARASOLS ET CHILIENNES -annulée par-D32
2015-17	18-juin	TARIFS	TERRASSES
2015-21	23-juin	TARIFS	BIBLIOTHEQUE
2015-24	24-juin	TARIFS	TOILETTES PUBLIQUES DE LA PISCINE
2015-25	24-juin	TARIFS	CONSIGNES - CASIERS PLAGE
2015-26	01-juil	TARIFS	BIBLIOTHEQUE -avenant D2015-21
2015-30	07-juil	TARIFS	RESTAURATION SCOLAIRE
2015-31	10-juil	TARIFS	CHILIENNE ORB THE PLAGE TO BE
2015-32	16-juil	TARIFS	LOCATION PARASOLS ET CHILIENNES

Il est précisé que la présentation des comptes d'exploitation de l'école de musique et du restaurant scolaire, qui donnaient lieu à une question diverse, sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 28 septembre.

■ **CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS :**

Locations, mises à disposition, ODP, payantes ou gratuites (5^e délégation)

❖ **AOT, locations :**

N°acte	date	TYPE	OBJET	SIGNATAIRE	début	fin
C2015-13/AOT15	27-mai	ANIMATION TOURISTIQUE	EXPLOITATION DE JEUX GONFLABLES	GIRAFOU	15/06	15-sept
C2015-14/AOT16	25/06	AOT	bureau vente SERI OUEST	SERI OUEST	01/07	31/12/2015
C2015-15/AOT17	29-juin	ANIMATION TOURISTIQUE	ATTRACTION NAUTIQUE - BANANE FLOTTANTE	NORMANDIE JET	01/07	31-août
arr.2015-333/AOT18	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE LA CARAVELLE	VIRAY		31-déc
arr.2015-334/AOT19	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE MAISON CANDY'S	BUTTIER--		31-déc

				MONDOT		
arr.2015-335/AOT20	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE COMPTOIR DES NORMANDIES	HALIS		31-déc
arr.2015-336/AOT21	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE COMMENT LUI DIRE	BROSSE		31-déc
arr.2015-337/AOT22	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE AU CREPIOU	VOISIN		31-déc
arr.2015-338/AOT23	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE LA BRECHE	SAS LA CLOSERIE		31-déc
arr.2015-339/AOT24	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE RIVA SUN	Sé NACRE SPORT		31-déc
arr.2015-347/AOT25	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE LE COSY HOTEL	CORFEC & GIFFARD		31-déc
arr.2015-348/AOT26	16-juil	STATIONNEMENT	TERRASSE LE MENHIR	FLEURY		31-déc

❖ **Autres conventions :**

N°acte	date	TYPE	OBJET	SIGNATAIRE	début	fin	observation
-	10/07	PARTENARIAT	FETE A LA COQUILLE	CD14		22/11/2015	subv° 2000 €

Point 3 / Acte de présentation n° 2 du 21 septembre 2015 : FINANCES COMMUNALES – PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

Rapporteur : Le Maire – Vu en commission des finances le 18/09/2015

Par courrier en date du 8 juillet 2015, la Chambre Régionale des Comptes a adressé à M. le Maire son rapport d'observations définitives (version 2) relatif à la gestion de la commune de Ouistreham pour les exercices de 2010 à 2014 auquel sont adjointes la réponse de M. le Maire et celle de son prédécesseur.

Conformément à l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le maire est tenu de communiquer ce document à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion, ce rapport devant faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

M. le Maire procède à la lecture du document, ainsi que des réponses du maire sortant, M. Ledran, et de lui-même. A cette l'occasion, les membres du conseil sont invités à faire part de leurs éventuelles remarques et/ou observations.

Le rapport, transmis avec les convocations, constate quelques améliorations significatives mais souligne encore le caractère fragile et préoccupant de la situation financière de la commune et pointe quelques dysfonctionnements ou irrégularités, avant de suggérer quelques améliorations nécessaires à apporter.

Au regard de l'horaire avancé (minuit passé), il est convenu que l'ordre du jour ne pourrait pas être traité en totalité. En conséquence, l'ensemble du Conseil décide de reporter les points 10 à 15 et les points 18 et suivants, ainsi que les questions diverses.

Point 4 / GESTION DU CONSEIL MUNICIPAL – REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS DANS LE CADRE DE LEUR MANDAT – Mandat spécial dans le cadre de la coopération technique avec KRIBI et dans le cadre des échanges avec les communes jumelées – (modification de la délibération du 3 juillet 2014)

Point retiré.

Point 5 / Délibération n° 1 du 21 septembre 2015 : FISCALITE LOCALE – REVISION DU REGIME DES ABATTEMENTS

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 18/09/2015

Des abattements applicables à la taxe d'habitation ont été votés par délibérations du 26 mars 2010 et du 23 septembre 2011, qui sont les suivants :

ABATTEMENTS (Réf. CGI)	calcul sur la valeur locative moyenne des habitations	
Abattement obligatoire pour charges de famille (Art.1411-II.1)	2 premières personnes à charge	20 % chaque
	personnes à charge suivantes	25 % chaque
Les abattements facultatifs à la base :		
- abattement général à la base (Art.1411-II.2 et II.bis du CGI)	15 %	
- abattement spécial à la base en faveur des personnes de conditions modestes (Art.1411-II.3 et II.bis du CGI)	15 %	
- abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides (Art.1411- II.3.bis)	10%	

Au regard des difficultés financières de la Commune, pour pallier la nécessité de recourir à une hausse des taux des taxes locales, qui pèserait sur tous les contribuables, il est proposé au Conseil Municipal de revenir sur le régime de ces abattements.

M. Ledran sollicite le renvoi de la question à la séance du 28 septembre et M. Chauvois demande un vote à bulletins secrets. M. le Maire refuse et fait procéder au vote.

Après délibération, le **Conseil Municipal décide, avec 16 voix pour et 7 voix contre** (et donc 6 abstentions), de modifier le régime des abattements

- **en supprimant les abattements facultatifs ;**
- **en révisant le taux des abattements obligatoires** comme suit :

ABATTEMENTS (Réf. CGI)	calcul sur la valeur locative moyenne des habitations	
Abattement obligatoire pour charges de famille (Art.1411-II.1)	2 premières personnes à charge	10 % chaque
	personnes à charge suivantes	15 % chaque

Point 6 / Délibération n° 2 du 21 septembre 2015 : FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu en commission des finances le 18/09/2015

Après délibération, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'octroyer les subventions suivantes :

1) Association CODEKO : 13.200€ (Rapporteur : M. Fricout)

La commune doit reverser à l'association un complément de crédit de 700€ (subvention Région), la participation du Ministère des Affaires Etrangères pour un montant de 9000€, ainsi que la participation de la Ville. La subvention complémentaire globale de 13.200€ sera imputée au compte 6574 du budget général.

Vote du BP2015 (09/04/2015)		proposition			TOTAL 2015
Fonctionnement Région	Fonctionnement Commune	Fonctionnement MAE	Complément crédit	Participation de la commune	
8 000€	600€	9 000€	700€	3 500€	21 800€

2) AJSO FOOTBALL : 2.475€ (Rapporteur : M. Poilpot)

L'Association a besoin de renouveler son stock de tenues vestimentaires pour ses jeunes adhérents. La subvention complémentaire de 2 475€ sera imputée au compte 6574 du budget général.

Vote du BP2015 (09/04/2015)		Délib.01/06/15	proposition	TOTAL 2015
fonctionnement	exceptionnel	exceptionnel	fonctionnement	
50 000€	0	4 000€	2 475€	56 475€

3) CINEMA LE CABIEU : 500€ (Rapporteur : Mme Nicolle)

L'association « Loisir et Culture cinématographique – LE CABIEU » sollicite une subvention exceptionnelle et complémentaire de 500€ €, pour l'organisation d'une manifestation.

Vote du BP2015 (09/04/2015)		proposition	TOTAL 2015
fonctionnement	exceptionnel	exceptionnel	
8 000,00 €	0	500€	8500€

4) ENTRAIDE ET SOLIDARITE : 800€ (Rapporteur : Mme Nicolle)

L'association sollicite une subvention complémentaire de 800 € pour couvrir des frais de fonctionnement imprévus.

Vote du BP2015 (09/04/2015)		proposition	TOTAL 2015
fonctionnement	exceptionnel	fonctionnement	
2 850€	350€	800€	4 000€

Le compte 6574 n'étant pas suffisamment pourvu au budget 2015, il sera nécessaire de procéder à une décision modificative. **L'octroi de la subvention est donc subordonné à l'adoption de cette DM.**

Note : le Club Philatélique a retiré sa demande de subvention.

Point 7 / Délibération n° 3 du 21 septembre 2015 : FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – ADMISSION EN NON-VALEURS

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 18/09/2015

Le comptable du Trésor a informé la collectivité qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou créances portés sur les états produits par ses soins dans lesquels figurent les motifs des carences. **En conséquence, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'allocation en non-valeur de ces derniers, pour la somme suivante :**

■ Budget Général : 2478.66€

Point 8 / Délibération n° 4 du 21 septembre 2015 : FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – SIGNATURE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM2)

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 18/09/2015

D'une part, il est proposé d'inscrire des dépenses qui se sont imposées alors qu'elles n'étaient pas envisageables au moment du vote du budget, notamment pour l'octroi de subventions qui n'ont pas été prévues au budget voté le 9 avril dernier (cf. point n°6), ou des travaux d'entretien des bâtiments communaux et espaces verts.

D'autre part, la commune bénéficie de recettes qui n'étaient pas inscrites au BP2015 ou pour un montant moindre, notamment la dotation de solidarité de Caen la mer, ou encore les droits de place perçus sur les marchés d'approvisionnement.

En conséquence, il est proposé au **Conseil Municipal** d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
7322	Dotation de solidarité communautaire		12 637,00 €
7325	Complément Fonds de péréquation ressources intercommunales		25 646,00 €
7336	Droits de place Marchés - régie municipale		90 000,00 €
7472	Subvention Région - direction des affaires étrangères		9 000,00 €
7472	Subvention Région - Organisation fête de la coquille et de la gastronomie		5 200,00 €

7473	Subvention Conseil Départemental - Organisation fête de la coquille et de la gastronomie		2 000,00 €
757	Redevance versée par le fermier et concessionnaires (Marchés)		-90 000,00 €
7788	Remboursement par l'assurance dommage ouvrages- Maison du tourisme		9 190,00 €
6042	Convention de prestations de services Cit'ease (engie)	18 000,00 €	
6062305	Fournitures diverses	-1 900,00 €	
6067-210	Achat de livres suite à un changement de méthode	1 900,00 €	
60623	Achat de matériels pour illumination	3 822,80 €	
6135	Location de matériels pour illumination	2 597,20 €	
61521	Entretiens de terrains	15 756,00 €	
61522-811	Travaux de bâtiments- Maison du tourisme-Talus	11 028,00 €	
61558	Réglage des projecteurs de nuit stade Kieffer pour mise en conformité	5 766,00 €	
617	Contrat d'étude et de conseil en assurances	4 680,00 €	
6232-390	Fêtes et cérémonies	-18 000,00 €	
6262	Abonnement Pack Citykomi	1 308,00 €	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	16 975,00 €	
6238-380	Contrat location espace publicitaire	1 740,00 €	
TOTAL des mouvements		63 673,00 €	63 673,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
1323	Subvention ADEME - audit thermique		14 700,00 €
2031-00	Etude préalable centre technique	-5 000,00 €	
2031-000	Diagnostic amiante	-8 000,00 €	
2041582	Bornes SDEC part restant à la charge de la commune	7 500,00 €	
2051	Logiciel de gestion des marchés d'approvisionnement	1 323,00 €	
2111	Acquisition de terrains	400,00€	
2128-105	Aménagement d'un dépose minute	13 000,00€	
2158-91	Gestion des marchés d'approvisionnement	-3 081,00 €	
2183-91	Matériel gestion des marchés d'approvisionnement	1 758,00 €	
2183-210	Matériels informatiques Groupe Briand	1 800,00 €	
2184-880	Casiers consignes de plage	10 908,00€	
2188-240	Armoire chaude	-1 800,00 €	
21534	installation de compteurs individuels - Halle aux poissons	25 000,00€	
21534	Installation de feux tricolores – Av. Mer	26 000,00€	
2313-320	Extension salle Maurice Chevalier- COSEC	-25 000,00€	
2315-880	Travaux aménagement de la plage	-30 108,00€	
TOTAL des mouvements		14 700,00€	14 700,00 €

Un vote séparé est demandé pour la ligne en Investissement concernant l'aménagement de la rue de la mer.

Après délibération,

- **La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité**
- **La ligne 21534- Installation de feux tricolores – Av. Mer pour 26 000€ est adoptée à la majorité, avec 4 voix contre et 2 abstentions.**

➤ **Le reste de la section d'investissement est adopté à l'unanimité.**

Point 9 / Délibération n° 5 du 21 septembre 2015 : FINANCES COMMUNALES – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 - FETES ET CEREMONIES

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 18/09/2015

Pour rappel, par délibération du 9 avril 2015, le conseil municipal a procédé au vote du budget primitif 2015 : le chapitre 011 – charges à caractère général, avait été adopté avec 2 456 353€ en inscriptions. Le compte 6232, au même chapitre, était provisionné en prévisionnel pour un montant de 195 000€.

Le décret 2007-450 du 25/03/07 portant établissement de la liste des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour les dépenses inscrites au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Cependant, le comptable exige désormais toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité quant au paiement des mandats imputés sur ce compte.

Pour ce faire, Monsieur le Trésorier sollicite l'assemblée délibérante, qui est invitée à voter une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses à imputer sur le compte 6232, organisées par catégorie. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'imputer sur le compte 6232 les dépenses suivantes :

- ✓ D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux manifestations et commémorations locales, nationales ou patriotiques, les fêtes, cérémonies, inaugurations, réceptions, manifestations culturelles/touristiques, repas des aînés, vœux de nouvelle année, et notamment :
 - Frais de bouche : repas, goûter, buffets, cocktails, apéritifs, vins d'honneur ;
 - Frais de restauration, d'hébergement et de transport des élus et des employés communaux en mission, des collaborateurs et invités, liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels, pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations ;
 - Dépenses effectuées dans le cadre des jumelages de la ville, lors de la réception de délégations, notamment les réceptions, et les frais de restauration, d'hébergement et de transport des élus et des employés communaux en mission, des collaborateurs et des invités.
- ✓ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, livres, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements, notamment lors de mariages, décès, naissances, fêtes de Noël, départs en retraite, mutations, récompenses sportives, récompenses honorifiques, réceptions officielles...
- ✓ Les feux d'artifice, concerts, animations, manifestations culturelles, location de matériel avec règlement des factures des sociétés, troupes de spectacles et autres frais liés à leur prestation dans le cadre de l'événementiel ;
- ✓ Frais d'annonce et de publicité liés aux manifestations, fêtes et cérémonies ;

Les dépenses afférentes seront affectées au compte 6232 dans la limite des crédits inscrits au budget.

Point 10 / RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DES EFFECTIFS – CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

Point reporté.

Point 11 / RESSOURCES HUMAINES – FILIERE ADMINISTRATIVE - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – INSTAURATION DE L'IEMP POUR UN POSTE

Point reporté.

Point 12 / GESTION DU PERSONNEL – FILIERE CULTURELLE – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Point reporté.

Point 13 / RESSOURCES HUMAINES – ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS DONNANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION

Point reporté.

Point 14 / RENOVATION DU PATRIMOINE – DIAGNOSTIC HISTORIQUE ET SANITAIRE DE L'EGLISE SAINT-SAMSON AVANT TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Point reporté.

Point 15 / RENOVATION DU PATRIMOINE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DU LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE POUR LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-SAMSON

Point reporté.

Point 16 / Délibération n° 6 du 21 septembre 2015 : INTERCOMMUNALITE – CALCUL DU TRANSFERT DE CHARGES LIE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LITTORAL (cf. rapports CLECT n°1-150602 et n°2-150602)

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 18/09/2015

Dans une optique de mutualisation des services, pour uniformiser la réglementation et permettre un entretien satisfaisant du littoral de Caen la mer avec une meilleure coordination des services, le Conseil Municipal de Ouistreham, par délibération en date du 26 janvier 2015, a décidé le transfert à l'agglomération de certaines de ses compétences dans le domaine du littoral (décision confirmée par la délibération du conseil communautaire C-15-03-12 du 31 mars 2015) : la surveillance des baignades et des activités nautiques, l'entretien et la surveillance des plages, l'entretien et la gestion des ouvrages de défense contre la mer, l'animation d'intérêt communautaire.

Le transfert de ces compétences induit également le transfert des charges inhérentes, qui doivent faire l'objet d'une évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT), selon le coût réel inscrit dans le compte administratif (dépenses de fonctionnement) ou sur la base du coût moyen annualisé (dépenses d'investissement), évaluation validée ensuite par le conseil communautaire.

Le 2 juin dernier, la CLECT a décidé du montant des charges nettes transférées pour les villes de Colleville-Montgomery et de Ouistreham, suite au transfert de la compétence « Littoral » (cf. les rapports n°1-150602 et n°2-150602 transmis avec la convocation) : ainsi, **pour la commune de Ouistreham**, le montant des **dépenses de fonctionnement transférées a été estimé à 85 606€** (sécurité des bains, entretien de la plage), celui des **dépenses d'investissement à 6 549€** (achat d'équipement pour les postes, entretien des épis) et le montant des **charges globalisées à 92 155€ pour l'année 2015, soit 112 174€** pour une année complète (charges de fonctionnement liées au personnel et divers).

Ces décisions, notifiées le 19 juin à la commune en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, doivent être soumise à l'avis du conseil municipal le plus proche.

En conséquence, après délibération, le Conseil municipal approuve à la majorité avec 1 voix contre les rapports n°1-150602 et n°2-150602 de la CLECT, qui ont été communiqués avec leurs convocations.

Point 17 / Délibération n° 7 du 21 septembre 2015 : INTERCOMMUNALITE – CLECT DE CAEN LA MER – APPROBATION DES RAPPORTS POUR TRANSFERTS DE CHARGES DE LA VILLE DE CAEN DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DU PERSONNEL, DU TRANSFERT DE LOYER CNCN ET DES DEPENSES LIEES AUX COLLOQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (cf. rapports n° 1-240601, 2-240602 et 3-240603)

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 18/09/2015

Le 24 juin dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) de Caen la mer, au sein de laquelle la commune est représentée par M. Pujol, a décidé du montant des charges nettes transférées pour la ville de Caen, suite au transfert des charges de personnel (rapport n°1-240601), du loyer du Conservatoire Nautique Caen Normandie (rapport n°2-240602) et des dépenses liées aux colloques « recherche, enseignement supérieur » (rapport n° 3-240603). Ces décisions ont été notifiées à la commune le 6 juillet 2015, en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et doivent être soumises à l'avis du conseil municipal le plus proche.

En conséquence, après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports n° 1-240601, 2-240602 et 3-240603 de la CLECT, qui ont été communiqués avec leurs convocations.

Point 18 / POLITIQUE NUMERIQUE – DEVELOPPEMENT D'e-SERVICES – demande de subventions

Point reporté.

Point 19 / AUDIT THERMIQUE/ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A ENERGIE BOIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Point reporté.

Point 20 / QUESTIONS DIVERSES

Point reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h35.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le lundi 28 septembre 2015 à 20h.

Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que dessus.

Transmission en Préfecture le

LE MAIRE,

Affiché le

Romain BAIL

Les Conseillers Municipaux

M. HITIER	M. JAMMET	M. PUJOL	Mme MULLER de SCHONGOR
M. FRICOUT	Mme MIRALLES	M. POILPOT	Mme NICOLLE
Mme BROCHARD <i>secrétaire</i>	M. POUBELLE	Mme PINON <i>absente</i>	M. TOLOS
Mme VAUSSARD	M. RENNIE	Mme CHAUCHARD	M. BOUVY
Mme BRASSART	M. GORGOLEWSKI	M. CHRETIEN	Mme BARBAGELATA
Mme BIRONNE	M. LEDRAN	M. CHAUVOIS	M. GUEZET
M. JOSQUIN	Mme BÖRNER	M. DAN	M. BOUILLET

N°	SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2015	page
	ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015	82
AP1	DECISIONS DU MAIRE	82
AP2	FINANCES COMMUNALES – PRESENTATION DU RAPPORT D’OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2010 ET SUIVANTS	84
1	FISCALITE LOCALE – REVISION DU REGIME DES ABATTEMENTS	84
2	FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – DEMANDE DE SUBVENTIONS	85
3	FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – ADMISSIONS EN NON-VALEURS	86
4	FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – SIGNATURE D’UNE DECISION MODIFICATIVE (DM2)	86
5	FINANCES COMMUNALES – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES	88
	INTERCOMMUNALITE – CALCUL DU TRANSFERT DE CHARGES LIE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE LITTORAL (rapports CLECT n°1-150602 et 2-150602)	89
6	INTERCOMMUNALITE – CLECT DE CAEN LA MER – APPROBATION DES RAPPORTS LIES AUX TRANSFERTS DE CHARGES DE LA VILLE DE CAEN DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DU PERSONNEL, DU TRANSFERT DE LOYER CNCN ET DES DEPENSES LIEES AUX COLLOQUES DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (rapports CLECT n°1-240601, 2-240602 et 3-240603)	90